

suivant les conventions. On le vit descendre au quart ou même au huitième de la rente foncière en Provence, à 3,13 p. 100 et à 2,33 p. 100 du revenu dans diverses régions françaises, tandis qu'en Angleterre, où les fermiers furent surtout de grands entrepreneurs d'élevage à partir du XV^e siècle, ce taux haussa progressivement, enrichissant à la fois bailleurs et preneurs.

L'association de culture (*mezzadria*, *colonat partiaire*, *métayage*) prit une extension parfois plus considérable que le fermage, notamment en Italie, en France méridionale et occidentale, en Espagne orientale et dans les Pays Rhénans. Plus accessible aux paysans dépourvus de capitaux, elle leur assurait parfois, quand la demande de bras dépassait l'offre et quand il fallait mettre en valeur des terres incultes ou mal cultivées, des avantages appréciables. On voit, en Provence et en Italie, nombre de métayers astreints seulement à payer le cinquième, le quart, le dixième du produit de l'exploitation, ou même une rente variable avec ce produit. Mais le plus souvent aussi, ils paient rigoureusement la moitié de la rente foncière au maître, et leur indépendance économique est bien moindre que celle du fermier. En Toscane il leur est interdit d'émigrer à la ville, de quitter la terre sans avoir payé leurs dettes, et les pouvoirs disciplinaires du propriétaire à leur égard se rapprochent sensiblement de ceux que le seigneur exerçait jadis sur le vilain franc. Il est vrai que le métayer n'aliène sa liberté que pour une courte durée, un an, quelquefois davantage, par exemple dix ans en Provence, mais il n'a en revanche ni la stabilité de l'ancien tenancier censitaire, ni la situation privilégiée de l'entrepreneur de culture.

Plus encore que le fermage et que le métayage se développent à la fin du moyen âge les diverses formes du salariat agricole. Les journaliers libres, apparus pendant la période précédente, se grossissent des tenanciers censitaires évincés, aussi bien que des paysans sans autre ressource que la location de leur travail, ou que de ceux (les